Le brevet des collèges

→ La maîtrise du socle commun.

→ Les épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun (400 points)

Les 4 compétences du premier domaine :

. comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;

. comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ;

. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;

. comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;

Les 4 compétences du deuxième domaine

. les méthodes et outils pour apprendre ;

. la formation de la personne et du citoyen ;

. les systèmes naturels et les systèmes techniques ;

. les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces différentes compétences sont évaluées selon une échelle à 4 niveaux :

maîtrise insuffisante	10 points
maîtrise fragile	25 points
maîtrise satisfaisante	40 points
très bonne maîtrise	50 points

Cette évaluation est réalisée par les enseignants tout au long du cycle 4.

Les épreuves de l'examen terminal (400 points)

L'examen comporte 3 épreuves obligatoires :

–> 2 épreuves écrites

–> 1 épreuve orale

1ère épreuve écrite

150 points **3 heures**

–> Partie 1 : mathématiques

–> Une pause de 15 min

–> Partie 2 : SVT, technologie et Physique-Chimie

Partie 1 : Mathématiques

Épreuve de 2 heures

100 points

Partie 2 : Sciences

Épreuve 1 heure

50 points

Combinaison 1 : Physique – Chimie et Technologie

Combinaison 2 : SVT et Technologie

Combinaison 3 : SVT et Physique - Chimie

2ème épreuve écrite

150 points **5 heures**

→ Français

→ Histoire – Géographie

→ Enseignement moral et civique

Partie 1 : Histoire et Géographie – Enseignement Moral et Civique (50 points) - 2 heures

Une pause de 15 min

Partie 2 : Français (100 points)

Explication de documents: **1 heure**

Dictée et réécriture: **30 min**

Travail d'écriture (2 sujets au choix):
1 h 30 min

épreuve orale

100 points **15 minutes**

Présentation d'un projet de votre choix parmi :

→ les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)

→ un parcours éducatif (Avenir, Citoyen, éducation culturelle et artistique)

Les élèves ayant suivi **un enseignement de complément** :

10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;

20 points si ces objectifs sont dépassés.

EN 3e, UN BREVET ÉQUILIBRÉ ET CLARIFIÉ

À la fin de son année de 3e, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant : **le diplôme national du brevet**.

Cette année, le brevet est renforcé.
Les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE →	10 points
MAÎTRISE FRAGILE →	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE →	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE →	50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1 — FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2 — MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3 — HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4 — SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5 — ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

- + DE 480 POINTS — MENTION ASSEZ BIEN
- + DE 560 POINTS — MENTION BIEN
- + DE 640 POINTS — MENTION TRÈS BIEN

LES ÉTAPES DU BREVET

- **à partir de novembre** — Les élèves de 3e des établissements publics et privés sous contrat sont inscrits au brevet par l'intermédiaire des chefs d'établissement
- **fin juin** — Épreuves écrites et orales
- **début juillet** — Résultats du brevet
- **septembre octobre** — Remise du diplôme du brevet dans le cadre d'une cérémonie républicaine

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3e, DEVOIRS FAITS accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

Attribution du diplôme

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400 points sur 800 points.

Des mentions sont octroyées :

« assez bien » si le total des points est au moins égal à 480 points ;

« bien » si le total des points est au moins égal à 560 points ;

« très bien » si le total des points est au moins égal à 640 points.